

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2013

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS - (N° 1342)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Fourage

ARTICLE 2 BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« informations »,

insérer les mots :

« ou de données ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation de la rédaction avec celle retenue à la fin de ce même alinéa.